

Le conseil municipal s'est réuni le 14 avril 2026 à 18 h 30 sous la présidence de Bruno Chevrier, Maire.

Après avoir fait un retour à l'assemblée de l'usage qu'il a fait des délégations qui lui ont été consenties par elle en matière de dépenses engagées, de dépenses payées et d'exercice du droit de préemption Monsieur Le Maire a proposé les différents points prévus à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré et adopté les points ci-dessous :

- Élection des membres de la commission d'appel d'offre à bulletin secret. Elle sera présidée par Le Maire et comprendra 3 titulaires et deux suppléants.
- Validation des noms de 24 personnes choisis au hasard dans la liste électorale afin d'être proposé à M. Le Directeur de la DDFIP. Parmi elles, 12 seront choisies par lui (6 titulaires et 6 suppléants) et constitueront la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- Fixation des taux des taxes locales pour 2026,
 - ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties à 33.08 %
 - ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43.12 %
 - ⇒ Taxe d'habitation à 14.52 %**Ces trois taux restent inchangés par rapport à 2025 et sont stables depuis de nombreuses années.**
- Validation d'une enveloppe correspondant à 2 % de celle des indemnités des élus afin de couvrir les frais de formation des élus.
- Désignation des représentants de la commune aux instances intercommunales suivantes :
 - ⇒ Syndicat mixte AGEDI
 - ⇒ Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)
 - ⇒ Syndicat Mixte Intercommunal de Secteur Scolaire d'Epinal (SISSE)
 - ⇒ Communes forestières
 - ⇒ Un correspondant défense et un correspondant sécurité routière ont également été désignés.

Le Conseil Municipal a été clôturé à 19 h 30